

Communications officielles

No 2 – 2020

27 mars 2020

Communication de la Commission de jeu

Groupements Durée de validité et démissions

Le règlement des groupements de l'ASF règle tous les aspects pour les groupements. Il y a notamment lieu de tenir compte des points suivants :

- Les groupements autorisés restent valables aussi longtemps qu'ils remplissent les conditions selon le règlement.
- **Les démissions** d'un groupement ne sont possibles **que pour la fin d'une saison**. La démission doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement, par écrit, **jusqu'au 30 avril**.
- De nouveaux groupements ou des modifications pour la saison 2020/2021 doivent être déposés auprès du secrétariat de l'AFBJ **au plus tard jusqu'au 30 juin**. Les formulaires correspondants sont disponibles sur le site Internet de l'ASF.
- Un des clubs appartenant au groupement est responsable de l'administration du groupement.
- Le groupement portera dorénavant le nom de ce club et doit comprendre le nom du groupement (év. utilisation d'abréviations lorsque les noms des groupements sont relativement longs).

Matchs d'entraînement et de championnat fixés

Conformément au communiqué de presse de l'ASF du 16.03.2020, les compétitions sont suspendues pour toutes les ligues, catégories et classes d'âge **au moins jusqu'au 30 avril 2020**. Les ARB sont invités à signaler les matchs d'entraînement r annulés comme étant des matchs renvoyés. Pour l'instant nous, n'effectuons plus de convocations d'ARB, pour le moment nous laissons les matchs annulés sans modification (matchs d'entraînement, de championnat et de coupe). La reprogrammation de matchs de championnat et de coupe n'a pas de sens pour le moment.

Nous reprendrons contact avec vous, dès que nous disposerons d'autres informations.

Les photos des joueurs et des joueuses sont-elles actuelles ?

Dans de nombreux cas, les joueurs et les joueuses disposent encore de la photo du temps où ils/elles étaient juniors, juniores et sont donc difficiles à identifier par les arbitres lors du contrôle des joueurs. Dans Clubcorner il existe depuis un certain temps déjà une fonction de téléchargement grâce à laquelle les clubs peuvent mettre à jour confortablement, rapidement et simplement les nouvelles photos des joueurs/joueuses. Celles-ci sont ensuite contrôlées et remplacées par l'ASF.

En cas d'une annonce de l'ARB, le club dispose de 60 jours pour renouveler les anciennes photos, conformément au règlement des amendes. Pourquoi ne pas profiter de cette période «de calme» pour renouveler d'anciennes photos ?

Communication concernant le football des juniores

Catégories d'âges dans le football de base

Le ressort du football féminin et juniores de l'ASF communique que pour la saison prochaine 2020/2021, les années de naissance suivantes sont autorisés à jouer dans les trois classes d'âge ci-après :

- FF-12 2009 / 2010 / 2011 et 2012
- FF-15 2006 / 2007 / 2008 et 2009
- FF-19 2002 / 2003 / 2004 et 2005

Communication concernant les arbitres

Règlement relatif à l'obligation d'annonce des arbitres pour les clubs

Le 1^{er} janvier 2020, une nouvelle version du règlement précité est entrée en vigueur. Les responsables des compétitions dans les clubs ont reçu un exemplaire de la nouvelle version par courrier électronique du 16 décembre 2019.

Par exemple, la taxe par arbitre manquant a été adaptée. Elle s'élève à désormais à CHF 600.00 (voir art. 6).

Département de jeu/Secrétariat AFBJ